Maintien de la forme : Sport et diététique

demande d'intervention

> À retourner à la Mutualité dûment complété et signé par la fédération sportive ou par le club affilié à cette fédération sportive ou par le/la diététicien(ne) agréé(e).
> Ne pas oublier de coller la vignette de la personne bénéficiaire de l'intervention.
> À payer sur le compte financier N° :

☐☐☐ - ☐☐☐☐☐☐☐ - ☐☐

> ou votre N° au format IBAN :

☐☐☐☐ - ☐☐☐☐ - ☐☐☐☐ - ☐☐☐☐

Titulaire du compte :

Nom :

Prénom :

Collez ici une vignette jaune
du bénéficiaire de l'intervention

Diététique

A faire remplir par le diététicien

Je soussigné(e)

Diététicien(ne) ou responsable du centre d'orthonutrition agréé(e) sous le numéro _ _ _ _ _ _

Établi(e) :

CP : Ville :

N° Tél. :

Certifie sur l'honneur que Mme, Melle, M. :

a payé pour des consultations qui se sont déroulées en dates des

_ _/_ _/_ _ _ _/_ _/_ _ _ _/_ _/_ _ _ _/_ _/_ _

_ _/_ _/_ _ _ _/_ _/_ _ _ _/_ _/_ _ _ _/_ _/_ _

la somme totale de _ _ _ _ _ _ _ €

Date _ _/_ _/_ _ Signature

Sport

A faire remplir par le responsable du club de sport, de l'association ou de l'infrastructure sportive

COORDONNÉES DU CLUB, DE L'ASSOCIATION OU DE L'INFRASTRUCTURE

Nom

Adresse du siège

C. P. Localité

Téléphone

Activité sportive pratiquée par l'affilié(e) mentionné(e) ci-contre

NOM DU RESPONSABLE

FONCTION (président, directeur, secrétaire, trésorier, entraîneur, professeur…)

Certifie sur l'honneur que _____ a payé la somme de _____ euros pour son inscription, affiliation ou abonnement couvrant la période du _ _/_ _/_ _ au _ _/_ _/_ _

Cachet du club
ou du ou de la diététicienne.

Signature du responsable :

Date : le _ _/_ _/_ _ _ _

MUTUALITE CHRETIENNE

La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Editeur responsable : Virginie De Clercq - Rue St Brice 44, 7500 Tournai - Photo couverture © jupiterimages, George Doyle / Imprimé sur papier recyclé

Sport et diététique

40 euros pour ceux qui se maintiennent en forme !

MUTUALITE CHRETIENNE

La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

40 euros par an pour ceux qui se maintiennent en forme !

La Mutualité chrétienne veut encourager ses membres à **se maintenir en forme et à préserver leur santé.**

C'est la raison pour laquelle elle rembourse **40 euros par an aux membres** qui peuvent justifier d'une **pratique régulière d'un sport** dans un club, une association ou une infrastructure sportive ou **qui suivent desséances auprès d'un diététicien agréé.**

© jupiterimages, George Doyle

© Banana Stock

Avoir le Réflexe Santé !

Manger sain, bouger plus… Pourquoi ? Parce que l'activité physique, même modérée, associée à une alimentation saine, permet d'être bien dans son corps et dans sa tête, de diminuer le stress, de réduire les risques de maladies cardio-vasculaires, le risque de développer un taux de cholestérol trop élevé…

Avec Réflexe Santé, la Mutualité chrétienne vous aide à réfléchir à vos habitudes de vie pour atteindre un équilibre bénéfique pour votre santé. Des dépliants thématiques sont à votre disposition: "Bien manger, bien bouger", "Des exercices faciles à faire partout", "Quelle activité physique choisir ?", etc.

Vous voulez en savoir plus sur Réflexe Santé ou vous procurer ces dépliants ? Surfez sur www.reflexesante.be ou appelez gratuitement le 0800 10 9 8 7.

Réflexe Santé

Quelles sont les conditions pour bénéficier de cet avantage ?

© jupiterimages

> Être membre de la Mutualité chrétienne Hainaut Picardie et en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire.

> Être inscrit dans un club, une association ou une infrastructure sportive et justifier, en complétant le formulaire de demande d'intervention, d'une pratique sportive régulière pour une saison couvrant tout ou partie de l'année civile en cours.

OU

Suivre des séances de diététique auprès d'un(e) diététicien(ne) agréé(e) et faire compléter le formulaire de demande d'intervention par le prestataire.

> L'intervention couvre les frais réellement supportés par le membre et ne peut dépasser 40 euros par an et par membre. Ce montant est versé en une seule fois par virement bancaire.

> L'intervention est calculée au prorata de votre nombre de trimestre d'affiliation à la MCHP.

© istockphoto

Encore plus pour le bien-être de vos enfants !

Vos enfants peuvent également bénéficier d'interventions financières de la Mutualité chrétienne pour certains camps sportifs et de loisirs. Renseignez-vous auprès de votre conseiller mutualiste pour connaître ces autres avantages !